

Postulat Florence Golaz et consorts demandant au Conseil d'Etat une planification du développement des structures d'accueil de l'enfance pour le personnel de l'Etat

Développement

Ce postulat fait suite à plusieurs interventions parlementaires:

- interpellation Nicole Jufer et consorts demandant au Conseil d'Etat quelles sont les initiatives qu'il entend mettre en œuvre pour les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui doivent faire garder leur(s) enfant(s) — janvier 2009
- interpellation Nuria Gorrite concernant la fermeture de la Nusery de Marcelin — mars 2009
- détermination Nuria Gorrite "Le Conseil d'Etat est invité, pour donner une réponse complète aux interpellations, à communiquer au Grand Conseil, dans les meilleurs délais, les conclusions du groupe de travail interdépartemental, annoncé dans sa réponse, mandaté pour élaboration des propositions de développement de places d'accueil pour le personnel de l'Administration cantonale vaudoise, tenant tout particulièrement compte des services décentralisés" — mars 2010

Il s'inscrit également dans le prolongement du refus très net, le 22 juin dernier, par le Grand Conseil vaudois d'une réponse du Conseil d'Etat à une observation de la commission de gestion relative à la fermeture de la Nursery de Marcelin.

Quatre ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), nous constatons que l'Etat en tant qu'employeur n'applique pas le principe d'exemplarité en offrant des places d'accueil en suffisance à son personnel.

En effet, l'Etat de Vaud ne possède que 3 structures d'accueil qui offrent 141 places pour environ 27'000 collaboratrices et collaborateurs, occupées par environ 180 enfants en provenance d'un peu plus de 140 familles. Le nombre d'enfants de moins de 6 ans des collaborateurs de l'ACV est de 5188, ce qui fait un taux de couverture de 3% pour cette tranche d'âge ! Même avec la création annoncée d'une centaine de places, ce taux ne s'élèvera qu'à 5%.

Nous avons appris dans la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nuria Gorrite qu'un groupe de travail interdépartemental, composé de représentant-e-s du DES (BEFH), du DFJC (SPJ), du DSAS (CHUV) et du DFIRE (SPEV) avait été mandaté pour livrer à fin novembre 2009 (sic) des propositions de développement des places d'accueil pour le personnel de l'Administration cantonale vaudoise, tenant tout particulièrement compte des services décentralisés. Sept mois après et suite à diverses interventions parlementaires, nous sommes toujours dans l'attente de ce plan de développement ! Seul développement prévu pour 2010 : l'achat de sept places dans des structures existantes et réservées au personnel de l'Etat de Vaud, pour un montant de 175'000 francs.

Si le Conseil d'Etat souhaite véritablement mettre en œuvre sa Mesure N °1 du programme de législature "Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour – Favoriser la conciliation de la vie familiale et de l'activité professionnelle" et tendre vers l'objectif de 15% de taux de couverture que s'est fixée la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, nous lui demandons de passer à la vitesse supérieure afin de donner une réponse cohérente aux besoins en placement de ses collaboratrices et collaborateurs.

Les communes et employeurs ont fait un effort important en créant 2357 nouvelles places entre 2007 et 2009 — à ce rythme, l'objectif fixé à 2500 places d'ici à fin 2011 sera largement dépassé. Dans ce domaine, force est de constater que l'Etat de Vaud est à la traîne et a une marge de progression considérable !

En vertu de ce qui précède, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat qu'il soumette rapidement au Grand Conseil un plan de développement des places d'accueil qu'il entend offrir au personnel de l'Administration cantonale vaudoise, pour les cinq prochaines années, à l'instar des communes du canton.

Souhaite développer et demande le renvoi direct au Conseil d'Etat.

Gland, le 25 juin 2010.

(Signé) *Florence Golaz et 40 cosignataires*